

## Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

### Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Marie MACHEREY.
<i>Absents</i>	Laurent BERNARD, Régis MOLLEX, Sébastien MOLLEX, Hélène GUILLARD
<i>A donné pouvoir</i>	Hélène GUILLARD à Jean-Louis GENY
<i>Secrétaire de séance</i>	Sandrine TASSET
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 11      Absents : 4      Pouvoir : 1      Votants : 12

### 2024-006 – Approbation du compte de gestion 2023 du Budget Principal

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. A cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1<sup>er</sup> juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du budget principal établi par le comptable public, en tous points identique au compte administratif de la Commune.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2023 par la trésorerie qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le compte de gestion et tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 16/04/2024 et de sa télétransmission en Préfecture le 15/04/2024  
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture  
001-210101184-20240415-2024-006-DE  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

## Commune de CORBONOD

*DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES*

### Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2024

*Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024*

*Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD*

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Marie MACHEREY.
<i>Absents</i>	Laurent BERNARD, Régis MOLLEX, Sébastien MOLLEX, Hélène GUILLARD
<i>A donné pouvoir</i>	Hélène GUILLARD à Jean-Louis GENY
<i>Secrétaire de séance</i>	Sandrine TASSET
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 11    Absents : 4    Pouvoir : 1    Votants : 12

### 2024-007 – Approbation du compte de gestion 2023 du Budget Annexe Eau

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. A cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1<sup>er</sup> juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du budget annexe eau établi par le comptable public, en tous points identique au compte administratif de la Commune.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe eau dressé pour l'exercice 2023 par la trésorerie qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le compte de gestion et tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 16/04/2024 et de sa télétransmission en Préfecture le 15/04/2024  
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture  
001-210101184-20240415-2024-007-DE  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

## Commune de CORBONOD

*DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES*

### Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2024

*Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024*

*Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD*

<i>Étaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Marie MACHEREY.
<i>Absents</i>	Laurent BERNARD, Régis MOLLEX, Sébastien MOLLEX, Hélène GUILLARD
<i>A donné pouvoir</i>	Hélène GUILLARD à Jean-Louis GENY
<i>Secrétaire de séance</i>	Sandrine TASSET
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	<i>Présents : 11 Absents : 4 Pouvoir : 1 Votants : 12</i>

### 2024-008 – Approbation du compte administratif 2023 du Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et suivants,

Considérant que le compte administratif constate le volume des titres de recette émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Considérant que Monsieur Jean-Louis GENY, 1<sup>er</sup> Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2023,

Considérant que Monsieur Patrick CHAPEL, Maire a quitté la séance et n'a pas pris part au vote,

Considérant la présentation du compte de gestion et son approbation,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget principal, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2023	281 981.05 €	958 231,06 €
Recettes 2023	267 795.12 €	1 475 541.61 €
Résultats 2023	14 185.93 €	517 310.55 €
Résultats année 2022	- 230 871.21 €	+ 1 357 586.19 – 230 871.21 € (part affectée à l'investissement) = 1 126 714.98 €
<b>RESULTATS NETS 2023</b>	<b>- 245 057.14 €</b>	<b>+ 1 644 025.53 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 16/04/2024 et de sa télétransmission en Préfecture le 15/04/2024  
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture  
001-210101184-20240415-2024-008-BF  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

## Commune de CORBONOD

*DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES*

### Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2024

*Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024*

*Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD*

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Marie MACHEREY.
<i>Absents</i>	Laurent BERNARD, Régis MOLLEX, Sébastien MOLLEX, Hélène GUILLARD
<i>A donné pouvoir</i>	Hélène GUILLARD à Jean-Louis GENY
<i>Secrétaire de séance</i>	Sandrine TASSET
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	<i>Présents : 11 Absents : 4 Pouvoir : 1 Votants : 12</i>

### 2024-009 – Approbation du compte administratif 2023 du Budget Annexe Eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et suivants,

Considérant que le compte administratif constate le volume des titres de recette émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Considérant que Monsieur Jean-Louis GENY, 1<sup>er</sup> Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2023,

Considérant que Monsieur Patrick CHAPEL, Maire a quitté la séance et n'a pas pris part au vote,

Considérant la présentation du compte de gestion et son approbation,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe eau, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2023	50 877,43 €	63 081,70 €
Recettes 2023	104 342,33 €	84 874,25 €
Résultats 2023	<b>+ 53 464,90 €</b>	<b>+ 21 792,55 €</b>
Résultats année 2022	36 754,85 €	62 669,93 €
<b>RESULTATS NETS 2023</b>	<b>90 219,75 €</b>	<b>84 462,48 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 16/04/2024 et de sa télétransmission en Préfecture le 15/04/2024.  
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture  
001-210101184-20240415-2024-009-BF  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Mairie de CORBONOD – 275 grande rue – Gignez – 01420 CORBONOD

Mail : [contact@mairie-corbonod.fr](mailto:contact@mairie-corbonod.fr) – Tél : 04 50 56 18 30 -

## Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

### Délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2023

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Marie MACHEREY.
<i>Absents</i>	Laurent BERNARD, Régis MOLLEX, Sébastien MOLLEX, Hélène GUILLARD
<i>A donné pouvoir</i>	Hélène GUILLARD à Jean-Louis GENY
<i>Secrétaire de séance</i>	Sandrine TASSET
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	<i>Présents : 11      Absents : 4      Pouvoir : 1      Votants : 12</i>

### 2024-010 – Affectation du résultat 2023 – Budget principal -

Conformément aux dispositions des articles L2311-5 et R2311-11 du CGCT, Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif, fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :**

**Considérant** le besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il apparaît au compte administratif 2023 de **245 057,14 €**,

**Considérant** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement tel qu'il apparaît au compte administratif 2023 de **1 644 025,53 €**,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2023 comme suit :
  - **Affectation au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 245 057,14 €**,
  - **Report au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 1 398 968,39 €**.

La secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 16/04/2024 et de sa télétransmission en Préfecture le 15/04/2024  
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture  
001-210101184-20240415-2024-010-DE  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

## Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

### Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2024

*Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024*

*Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD*

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Marie MACHEREY.
<i>Absents</i>	Laurent BERNARD, Régis MOLLEX, Sébastien MOLLEX, Hélène GUILLARD
<i>A donné pouvoir</i>	Hélène GUILLARD à Jean-Louis GENY
<i>Secrétaire de séance</i>	Sandrine TASSET
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 11    Absents : 4    Pouvoir : 1    Votants : 12

### 2024-011 – Affectation du résultat 2023 – Budget annexe eau -

Conformément aux dispositions des articles L2311-5 et R2311-11 du CGCT, Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif, fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :**

**Considérant** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement tel qu'il apparaît au compte administratif 2023 de **84 462,48 €**,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2023 comme suit :

- **Report au budget 2024 au compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » pour la totalité, soit **84 462,48 €**.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 16/04/2024 et de sa télétransmission en Préfecture le 15/04/2024.  
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture  
001-210101184-20240415-2024-011-DE  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

## Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

### Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2024

*Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024*

*Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD*

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Marie MACHEREY.
<i>Absents</i>	Laurent BERNARD, Régis MOLLEX, Sébastien MOLLEX, Hélène GUILLARD
<i>A donné pouvoir</i>	Hélène GUILLARD à Jean-Louis GENY
<i>Secrétaire de séance</i>	Sandrine TASSET
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 11    Absents : 4    Pouvoir : 1    Votants : 12

### 2024-012 – Fiscalité directe locale – Fixation des taux pour 2024 -

Monsieur Le Maire expose que la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, mais elle est toujours due pour les résidences secondaires. De ce fait, le taux de taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau proposé au vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :**

- **DECIDE** le maintien des taux des taxes directes locales pour 2024 qui sont les suivants :

TAXES	TAUX 2024
Taxe d'habitation	16,69
Taxe foncière sur le bâti	26,56
Taxe foncière sur le non bâti	35,20

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 16/04/2024 et de sa télétransmission en Préfecture le 16/04/2024  
Le Maire, Patrick CHAPEL



Accusé de réception en préfecture  
001-210101184-20240416-2024-012-DE  
Date de réception préfecture : 16/04/2024

## Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

### Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Marie MACHEREY.
<i>Absents</i>	Laurent BERNARD, Régis MOLLEX, Sébastien MOLLEX, Hélène GUILLARD
<i>A donné pouvoir</i>	Hélène GUILLARD à Jean-Louis GENY
<i>Secrétaire de séance</i>	Sandrine TASSET
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	<i>Présents : 11 Absents : 4 Pouvoir : 1 Votants : 12</i>

### 2024-013 – Vote du budget 2024 – Budget Principal -

Monsieur Le Maire présente le projet de budget primitif 2024 se résumant par chapitres de la façon suivante :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 charges à caractère général	343 200 €	002 excédent de fonctionnement reporté	1 398 968.39 €
012 charges de personnel	492 200 €	013 atténuations de charges	3 000 €
014 atténuations de produits	54 750 €	70 produits des services, du domaine	88 050 €
023 virement à la section d'investissement	1 746 318,00 €	73 impôts et taxes	792 939 €
65 autres charges de gestion courante	123 300 €	74 dotations et participations	442 910.61 €
66 intérêts des emprunts	17 000 €	75 autres produits de gestion courante	54 000 €
68 dotations aux amortissements	3 100 €	76 produits financiers	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 779 868€</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 779 868 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 déficit d'investissement reporté	245 057,14 €	021 virement de la section de fonctionnement	1 746 318 €
16 remboursement d'emprunts	105 500 €	10 dotations, fonds divers	41 032 €
Opérations d'investissement	2 186 950 €	1068 excédents de fonctionnement capitalisés	245 057.14 €
		13 subventions d'investissement	502 000 €
		040 amortissements	3 100 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 537 507.14 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 537 507.14 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :**

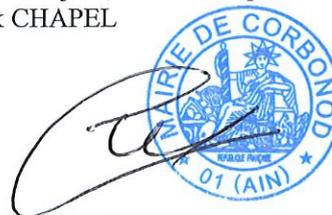
- **VOTE** le budget primitif 2024 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

La secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 16/04/2024 et de sa télétransmission en Préfecture le 15/04/2024.  
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Mairie de CORBONOD – 275 grande rue – Gignez – 01420 CORBONOD  
Mail : [contact@mairie-corbonod.fr](mailto:contact@mairie-corbonod.fr) – Tél : 04 50 56 18 30 -

Accusé de réception en préfecture  
001-210101184-20240415-2024-013-BF  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

## Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

### Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Marie MACHEREY.
<i>Absents</i>	Laurent BERNARD, Régis MOLLEX, Sébastien MOLLEX, Hélène GUILLARD
<i>A donné pouvoir</i>	Hélène GUILLARD à Jean-Louis GENY
<i>Secrétaire de séance</i>	Sandrine TASSET
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	<i>Présents : 11 Absents : 4 Pouvoir : 1 Votants : 12</i>

### 2024-014 – Vote du budget 2024 – Budget annexe eau -

Monsieur Le Maire présente le projet de budget primitif 2024 se résumant par chapitres de la façon suivante :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 charges à caractère général	8 000 €	002 excédent de fonctionnement reporté	84 462.48 €
66 charges financières	7 000 €	75 autres produits de gestion courante	116 628 €
023 virement à la section d'investissement	137 146.48 €	042 amortissements subventions	13 056 €
68 dotations aux amortissements	62 000 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>214 146.48 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>214 146.48 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 remboursement emprunts	38 100 €	001 excédent d'investissement reporté	90 219.75 €
040 amortissement subventions	13 056 €	10 dotations, fonds divers	6 250 €
Opérations d'investissement	244 460.23 €	021 virement de la section de fonctionnement	137 146.48 €
		040 amortissements immobilisations	62 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>295 616.23 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>295 616.23 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :**

- **VOTE** le budget primitif 2024 du budget annexe eau tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 16/04/2024 et de sa télétransmission en Préfecture le 15/04/2024  
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture  
001-210101184-20240415-2024-014-BF  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

## Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

### Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Marie MACHEREY.
<i>Absents</i>	Laurent BERNARD, Régis MOLLEX, Sébastien MOLLEX, Hélène GUILLARD
<i>A donné pouvoir</i>	Hélène GUILLARD à Jean-Louis GENY
<i>Secrétaire de séance</i>	Sandrine TASSET
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	<i>Présents : 11    Absents : 4    Pouvoir : 1    Votants : 12</i>

### 2024-015 – Convention avec la Communauté de Communes Usse et Rhône concernant le déneigement de la zone d'activités économiques de Maboez

Monsieur Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Usse et Rhône dispose de la compétence relative au développement économique et qu'à ce titre elle doit gérer l'entretien de la zone d'activités économiques de Maboez.

La CCUR propose de déléguer le déneigement de la ZAE de Maboez à la Commune qui répercutera le coût de cette prestation effectuée par son personnel à la CCUR.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la convention à intervenir entre la Commune et la CCUR relative au déneigement de la ZAE de Maboez.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,
- **FIXE** à **60 € l'heure** de déneigement (coût agent mis à disposition + engin de déneigement) à facturer à la CCUR.

La secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 16/04/2024 et de sa télétransmission en Préfecture le 15/04/2024  
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture  
001-210101184-20240415-2024-015-DE  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

## Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

### Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Marie MACHEREY.
<i>Absents</i>	Laurent BERNARD, Régis MOLLEX, Sébastien MOLLEX, Hélène GUILLARD
<i>A donné pouvoir</i>	Hélène GUILLARD à Jean-Louis GENY
<i>Secrétaire de séance</i>	Sandrine TASSET
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	<i>Présents : 11    Absents : 4    Pouvoir : 1    Votants : 12</i>

### 2024-016 – Reconduction des horaires scolaires pour la période 2024-2027

Monsieur Le Maire rappelle que l'organisation du temps scolaire est réputée s'inscrire dans le cadre du droit commun prévu par la loi, soit 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées. L'école de Corbonod bénéficie d'un régime dérogatoire accordé il y a 3 ans répartissant les horaires sur 8 demi-journées.

Le conseil d'école, lors de sa séance du 14 mars 2024, a décidé la reconduction des horaires scolaires actuels, à savoir :

	Matin		Après-midi	
Lundi	8H30	11H45	13H45	16H30
Mardi	8H30	11H45	13H45	16H30
Mercredi	////////	////////	////////	////////
Jeudi	8H30	11H45	13H45	16H30
Vendredi	8H30	11H45	13H45	16H30

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la reconduction pour la période 2024-2027 de l'organisation actuelle du temps scolaire sur 8 demi-journées.

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la reconduction pour la période 2024-2027 de l'organisation actuelle du temps scolaire.

La secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Patrick CHAPEL

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 16/04/2024 et de sa télétransmission en Préfecture le 15/04/2024  
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Mairie de CORBONOD – 275 grande rue – Gignez – 01420 CORBONOD

Mail : [contact@mairie-corbonod.fr](mailto:contact@mairie-corbonod.fr) – Tél : 04 50 56 18 30 -

Accusé de réception en préfecture 001-210101184-20240415-2024-016-DE Date de réception préfecture : 15/04/2024
--

## Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

### Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Marie MACHEREY.
<i>Absents</i>	Laurent BERNARD, Régis MOLLEX, Sébastien MOLLEX, Hélène GUILLARD
<i>A donné pouvoir</i>	Hélène GUILLARD à Jean-Louis GENY
<i>Secrétaire de séance</i>	Sandrine TASSET
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	<i>Présents : 11    Absents : 4    Pouvoir : 1    Votants : 12</i>

### 2024-017 – Demande d'aide à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'installation d'un abri voyageurs

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, prend en charge la fourniture et la pose d'abris voyageurs pour les communes qui le souhaitent.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la convention à intervenir entre la Commune et la Région relative à la fourniture et à l'installation d'un abri voyageur, laquelle fixe les conditions d'occupation du domaine public ainsi que les modalités de fourniture, de pose et d'entretien des abris voyageurs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :**

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 16/04/2024 et de sa télétransmission en Préfecture le 15/04/2024  
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture  
001-210101184-20240415-2024-017-DE  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Mairie de CORBONOD – 275 grande rue – Gignez – 01420 CORBONOD

Mail : [contact@mairie-corbonod.fr](mailto:contact@mairie-corbonod.fr) – Tél : 04 50 56 18 30 -